

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2007

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille sept, le douze décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents (24 puis 23): Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCQ, Mme BELMIN, MM. NIVERT, MAUBERT, Mme GRIZARD, MM. MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. PROUTS, TACCON, ALEMANY, MALVOISIN, DELASALLE, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, DEKKER, PRUZINA, BARTHOT (jusqu'au point 7), MM. TRUFFET, BONY et Mme BLAIS-PERRIN

Procurations (1): Mme BARTHOT à M. TRUFFET (à partir du point 7)

Excusés (3 puis 4): Mme BARTHOT (à partir du point 7) M. LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, M. DECHERY

Absents (1) : M. LUDWIG

En exercice	:	28
Présents	:	24 puis 23
Votants	:	24

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance.

Contre : 2 (Mme BARTHOT, M. TRUFFET)

Abstention : 0

Pour : 22

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 novembre 2007

Madame BARTHOT constate une nouvelle fois la présence de fautes d'orthographe dans ce compte rendu. Le compte-rendu est approuvé.

Contre : 1 voix (Mme BARTHOT)

Abstention : 0 voix

Pour : 23 voix

1/ AUTORISATION D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL

Madame le Maire informe le Conseil qu'une assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques, titulaire, exerçant son activité à temps complet à la bibliothèque, a formulé une demande d'exercice de ses fonctions à temps partiel à 90% pour des raisons personnelles. Bien évidemment le salaire de cet agent sera calculé au prorata temporis.

Pour accéder à cette demande, Madame le Maire propose au Conseil de bien vouloir autoriser cet exercice de fonctions à temps partiel pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008.

Monsieur TRUFFET est surpris que l'agent trouve le besoin de demander dix pour cent de travail en moins. Lorsque l'on accepte un travail c'est pour le faire à cent pour cent.

Le Conseil Municipal, autorise l'exercice de fonction à temps partiel pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008.

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix (M. TRUFFET)

Pour : 23 voix

2/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2^{ème} CLASSE NON TITULAIRE

Madame le Maire informe le Conseil qu'en raison de la demande de travail à temps partiel de l'assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe non titulaire notamment pour le dimanche matin, dont le salaire sera calculé au prorata des heures effectuées.

Le Conseil Municipal, autorise la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe non titulaire pour le dimanche matin au prorata des heures effectuées.

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix (M. TRUFFET)

Pour : 23 voix

3/ INDEMNITE POUR « PETIT EQUIPEMENT »

Madame le Maire rappelle que par délibération du 12 juillet 1990 et conformément aux textes, il avait été institué une indemnité de petit équipement pour le personnel communal ne bénéficiant pas de cette fourniture. Par délibération du 13 décembre 2000, le Conseil Municipal avait voté le principe du versement au personnel communal d'une indemnité annuelle de petit équipement d'une valeur de 214.75 Francs.

Madame le Maire propose donc de maintenir l'indemnité annuelle en actualisant le montant qui est de 32.74 € et que ladite indemnité suivra l'évolution des textes et sera revalorisée à chaque nouvelle publication.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, revalorise le montant de l'indemnité de petit équipement.

4/ AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DES SALLES DU CLOS SAINT PERE

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 13 septembre 2006 pour l'autoriser à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du réaménagement des Salles du Clos Saint Père.

Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier Prieur et Associés par une délibération du 15 novembre 2007 pour un montant 14 634 € HT, le montant des travaux étant estimé à 138 000 € HT.

Après l'attribution des différents lots de travaux, et délibération du conseil municipal à ce sujet, le montant des travaux a été fixé à 205 002,32 € HT.

Un nouveau montant d'honoraires doit donc être calculé de la façon suivante :

- Pour 24 % (APS + APD) 9% d'honoraires pour un montant de travaux de 138 000 € HT soit 2 980,80 € [(138 000 x 9%) x 24%]
- Pour 76 % (DPC à DOE) 9% pour un montant de travaux de 205 002,32 € soit 14 022,16 €.

Au total, le nouveau montant des honoraires est fixé à 17 002,96 € HT

Il convient donc d'adopter un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour prendre en compte ce nouveau montant d'honoraires.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur cet avenant.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir signer cet avenant.

Madame BLAIS-PERRIN demande quelle est la cause de l'augmentation du coût des travaux.

Madame le Maire lui répond qu'entre autre cela est dû à une augmentation des surfaces construites et au fait que la terrasse extérieure a été complètement refaite car en trop mauvais état.

Monsieur BONY demande si ce projet est subventionné.

Madame le Maire lui répond que ce projet bénéficie d'une subvention de l'ordre de 50% dans le contrat Contact avec le Département.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

5/ BUDGET COMMUNAL 2008 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur LEFEVRE expose les éléments suivants :

« Malgré une conjoncture toujours défavorable, nous maintenons comme par le passé la maîtrise de nos dépenses ; tout en constatant que nos recettes régressent.

Le coût des énergies fossiles ne cesse de croître, néanmoins notre politique d'économie d'énergie, menée depuis le début du mandat nous permet de relativiser ce phénomène.

Aussi, le budget 2008 sera une fois encore élaboré :

- sans que les services à la population en souffrent, bien au contraire,
- sans augmentation des taux communaux d'imposition.

Nos recettes de fonctionnement souffrent parce que :

- l'Etat compense de moins en moins ses dotations
- le retour de la taxe professionnelle via l'intercommunalité est sujet à caution

Néanmoins nos recettes restent à un niveau correct du fait :

- de la mise à niveau annuelle, par les services de l'Etat, pour le calcul de l'assiette des impôts locaux
- des constructions nouvelles, peu de PC mais de nombreux agrandissements ou extensions des constructions existantes. Notre PLU reste le garant de notre politique raisonnée en terme d'aménagement de l'espace.

La volonté des élus, l'engagement des services font que l'augmentation de nos dépenses restera maîtrisée avec pour objectif :

- - 2,6% pour les charges à caractère générale, s'expliquant par de renégociation de contrats et le report du salon d'art. Ce chapitre représente plus de 30% du budget.
- Entre + 1,5% et + 3% pour les charges de personnel, les effectifs ont augmenté notamment au Centre de loisir du fait de l'augmentation du recours à ce service, les agents partis en retraite ou ayant choisi une mutation ont été remplacés, les salaires progressent et les charges augmentent. Il y a lieu de prévoir une incidence budgétaire possible sur la rémunération des RTT. Ce chapitre correspond à près de 48 % du budget.

Aussi, au total nous évaluons à 4,5 millions d'euros le montant des dépenses de fonctionnement soit l'équivalent de l'an passé au BP et nous affecterons 10 % des recettes pour l'investissement.

Nous maintenons le principe d'accorder l'appui logistique et une aide financière forte à nos associations, corollaire indispensable aux contrats d'objectifs qui sont établis avec les plus grosses associations et à notre politique de valorisation de l'esprit associatif, des activités et de l'animation que les associations apportent à tous.

Les subventions aux associations représentent 9 % du budget.

L'ouverture de structures neuves a commencé en 2006 et se poursuivra en 2008 permettant d'accueillir les enfants dans des locaux adaptés. Nous poursuivrons notre politique qui consiste à faciliter l'accès à ces services au plus grand nombre et au plus juste coût tout en gardant un caractère raisonné pour les revenus les plus hauts, et l'application de tarifs différenciés aux services du secteur « enfance et jeunesse ».

Bien évidemment, nous poursuivrons nos efforts dans le domaine de la voirie, de la propreté de la ville et du fleurissement. Des demandes sont déjà formulées auprès du département pour la remise en état des axes départementaux et de l'entrée de Samoie située hors des limites de la ville, sans oublier le tourne à gauche pour l'entrée de la rue de la République. Les contrats triennaux de voirie et du Plan de Déplacement vers les établissements scolaires se poursuivront conformément aux votes du Conseil : Rue de France, du Vivier et aussi, rues du Clos de la Cure, de la Chapelle, allée de Barbeau, carrefour surélevés près des écoles ...

L'amélioration des conditions de travail et de la formation des agents seront poursuivies en maintenant notre politique de modernisations des moyens.

Telles sont les principales dispositions qu'il convient de retenir concernant la partie fonctionnement

Au titre de l'investissement :

Nous poursuivrons notre politique d'acquisition foncière, de mise en sécurité des espaces naturels et de plantations d'arbres.

Il en sera de même pour les secteurs liés aux agencements & aménagements et installations générales.

S'agissant des acquisitions et dotations en matériel, là encore, nous poursuivrons la valorisation de l'ensemble de nos secteurs, principalement sur les premières dotations dans les nouveaux locaux.

Une démarche analogue confirmera nos actions des années passées en matière « d'outils de travail » pour nos services. Nous créditerons pour 2008 de nouveaux investissements en véhicules ainsi qu'en matériels et outillages, avec le souci de minimiser les consommations d'énergie.

Concernant nos investissements :

- Le CLSH et la salle festive seront bientôt opérationnels, les jeunes et les aînés seront accueillis dans des locaux neufs
- A nouveau, quelques préfabriqués vétustes seront démolis dès l'ouverture du CLSH et des salles du Clos Saint Père, ne laissant que les 3 salles indispensables aux activités culturelles dans l'attente de la réalisation de l'Espace Culturel
- Les études de l'Espace Culturel seront finalisées et les travaux débiteront.
- La Place de la Gare est fonctionnelle, et la lampisterie sera aménagée en local sanitaire et technique pour le marché. Des démarches sont engagées avec le STIF et RFF pour le parking SNCF.
- La réhabilitation du Gymnase Langenargen sera poursuivie par tranche avec en 2008 le réaménagement du chauffage et la validation des plans des vestiaires et de l'extension.

- Concernant la voirie, les contrats triennaux (Contrat Triennal de Voirie signé avec le Département et Plan de Déplacement vers les Etablissements Scolaires signé avec la Région), plus diverses opérations liées à la sécurité des usagers, confirmeront notre volonté d'être actifs sur ce secteur sensible.

Pour conclure, l'ensemble des actions qui amène à la construction de ce budget reste dans la continuité de notre politique globale :

- Politique mesurée et raisonnée depuis 2002 sans pression fiscale, sans démagogie,
- Forte valeur ajoutée en matière de construction publique,
- Valorisation des biens et des services,
- Préservation de la qualité de vie

Madame BLAIS-PERRIN dit avoir du mal à analyser la politique globale de la ville, notamment en matière de politique culturelle et sportive. Le fait d'externaliser la gestion de ce type d'activités vers les associations conduit les bacots à payer deux fois pour en bénéficier.

Madame BLAIS-PERRIN dit ne pas comprendre pourquoi la ville souhaite placer son excédent de trésorerie. Il s'agit d'une gestion « à la papa » qui ne convient pas à une commune. La ville a emprunté un million d'euros à 3,71 % et elle va le placer à 2%, on ne peut pas dire que ce soit une bonne gestion !

Monsieur LECLERCQ lui répond que cela se voit qu'elle n'a jamais dirigé une commune, et que la proposition de valorisation de la trésorerie est une bonne opportunité.

Madame BLAIS-PERRIN rétorque qu'elle a participé en son temps à la renégociation des emprunts. Par ailleurs, elle ajoute que Monsieur LECLERCQ a lui-même participé à une municipalité qui empruntait « à tort et à travers ».

Monsieur LECLERCQ précise qu'il a toujours voté contre ces emprunts.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'il existe des prêts à tirages adaptés pour se caler sur le rythme des travaux. Notre emprunt court sur une longue durée, ce qui va entraîner des coûts financiers supplémentaires. Il faut pour Bois le Roi des emprunts adaptés.

Monsieur TACCON explique que l'emprunt en question a été contracté auprès de Dexia. Il a été mobilisé pendant un an et la somme d'un million d'euros a été consolidée au taux de 3,71%. Il ne regrette pas de l'avoir fait car si ce même emprunt était souscrit actuellement, le taux serait de 1,5 point supérieur. Sur 20 ans, l'écart serait de 70 000 € de frais financiers.

Monsieur TACCON ajoute qu'il n'était pas évident que les travaux prendraient du retard. Il a donc pris contact avec le trésorier municipal pour étudier avec lui dans quelle mesure il était possible de placer l'excédent de trésorerie de la ville. Le taux de placement devrait être équivalent à celui de l'emprunt. Ce placement se fera sans perte pour la commune.

Monsieur LEFEVRE propose que l'on fasse le bilan de cette opération dans un an. Il conclut en précisant que la ville n'a emprunté qu'une fois depuis le début du mandat en 2002 : 1 million pour 7 millions d'investissement !

Monsieur MONPERT revient sur la question de la politique sportive et culturel et demande à Madame BLAIS-PERRIN s'il a bien compris son propos au sujet d'une municipalisation des associations.

Madame BLAIS-PERRIN lui répond que ce n'était pas son propos. Elle demande que les conventions d'objectifs avec les associations soient développées et intègrent un volet sur les tarifications.

Monsieur MONPERT précise qu'il existe déjà des conventions d'objectifs avec les principales associations de la ville même si ces conventions ne portent pas directement sur les tarifs. Il constate aussi que les tarifs pratiqués par les associations bacotes sont globalement inférieurs à ceux pratiqués ailleurs. Monsieur MONPERT explique qu'un travail de partenariat avec les associations a été conduit pour aboutir à ces conventions. Ce travail a été long et fructueux mais il y a encore certainement matière à amélioration.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle n'a pas parlé de municipalisation des activités proposées par les associations. Les associations ont toute leur place à Bois le Roi. Madame BLAIS-PERRIN demande à ce qu'il y ait des conventions d'objectifs portant sur des grilles tarifaires. Il convient d'aller plus loin dans ce sens.

Monsieur MONPERT dit qu'il entend ces propos. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les coûts de fonctionnement des associations augmenteront avec le temps car elles trouvent de moins en moins de bénévoles et donc elles doivent d'avantage faire appel à des professionnels pour encadrer leurs activités.

Monsieur BONY demande comment sont prévues les attributions de compensation venant de la Communauté de Communes pour 2008 car leur montant est potentiellement très important mais très incertain.

Monsieur LEFEVRE lui répond qu'il n'est pas pour l'instant possible de prédire ce qui se passera après les élections. La taxe professionnelle « pure » et les compensations forment un tout indissociable. En 2008, la commune (et elle ne sera pas la seule !) va évidemment avancer des arguments pour récupérer son dû, c'est à dire des attributions de compensation calculées pas seulement sur la taxe professionnelle « pure », mais sur cette taxe professionnelle et les compensations versées par l'Etat à la Communauté de Communes. Dans la situation actuelle, la présidente de la Communauté de Commune refuse cette vision et n'entend reverser que le montant correspondant à la taxe professionnelle « pure ».

Madame le Maire précise qu'un conseil communautaire devait se tenir le 10 décembre à 20H45, mais que faute de quorum, la présidente l'a reporté au lundi 17 décembre 9h30. Lors de ce conseil, sera voté le montant des attributions de compensation pour les années 2006 et 2007.

Monsieur LEFEVRE rappelle que la compensation n'a pas pour origine une baisse des bases mais un changement de calcul de l'assiette.

Madame BLAIS-PERRIN dit que l'échec de la communauté de communes réside dans son manque de projet. Alors que pourtant les habitants font de l'intercommunalité au quotidien.

Monsieur LEFEVRE demande à Madame BARTHOT et Monsieur TRUFFET s'ils ont des commentaires à faire le budget 2008.

Madame BARTHOT répond qu'elle n'a pas eu de documents préalablement à la séance et qu'en conséquence elle ne peut faire d'intervention sur le sujet.

Monsieur TRUFFET déplore le manque de projets proposés.

Madame le Maire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

6/ RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Monsieur MALVOISIN expose les éléments suivant :

1. Présentation générale et indicateurs techniques du service

Le service est délégué à Véolia Eau, Région Ile-de-France Centre, Agence de Melun (SCA Société des Eaux de Melun) : contrat d'affermage, prise d'effet 20 décembre 1999, durée 15 ans ; avenant n°1 : prise d'effet le 30/07/2005.

5 292 habitants, 2 402 clients (+ 17 clients / 2005), 2 réservoirs de 400 m³ chacun, 44,266 km de réseau d'eau potable. La mise en place du SIG (Système d'information Géographique) permet d'avoir maintenant une représentation très précise et plus fiable du réseau ; à noter une première conséquence : on recense maintenant 44,266 Kms de canalisation au lieu des 41,942 Kms reportés auparavant qui étaient issus de données théoriques.

322 761 m³ facturés (- 6% par rapport à 2005), 134,4 m³ consommés/ client (-6% par rapport à 2005). De 2002 à 2006, on note une progression régulière du nombre de clients (en moyenne une vingtaine/an), mais la consommation/ client diminuant, on retrouve en 2006 quasiment le même niveau de consommation qu'en 2002. Malgré tout, les consommations du client et de l'habitant « moyens » restent supérieures aux références (client 134/ 120 m³ ; habitant, 61/ 50 m³).

Eau provenant de la nappe des calcaires de Champigny, débit 120m³/ heure (station de la rue Colinet). L'ancienne station de la Cave (nappe des calcaires de Brie, plus superficielle et présentant des traces d'atrazine) est mise en veille et ne fonctionne que de 15 à 30 minutes par jour, uniquement de nuit (mélange dans les châteaux d'eau de 30 à 60 m³ dilué dans 800 m³) ; en moyenne sur l'année, le pompage de la cave représente 3% du volume total).

Le réseau d'eau est interconnecté avec celui de la Rochette.

La déclaration d'utilité publique (DPU) des périmètres de protection des 2 stations de pompage est en cours d'instruction.

Le rendement du réseau (rapport eau consommée/ eau produite) est de 87%, ce qui est satisfaisant. Cependant :

- . Une part non négligeable des « pertes » provient en fait de l'utilisation d'eau à partir des poteaux d'incendie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les services de voirie...

. Il y a encore trop d'interventions pour fuite sur le réseau (52). Une campagne de recherche systématique de fuite par capteurs acoustiques a été entamée en 2006 (30% du réseau ausculté), conduisant à 9 réparations. Cette campagne sera poursuivie en 2007.

73% des compteurs ont 10 ans d'âge ou moins

147 demandes administratives et techniques enregistrées (- 30% par rapport à 2005).

Diminution des interventions sur le réseau : 53 interventions réalisées (- 40% par rapport à 2005, elle-même en retrait de 25% par rapport à 2004)

Plomb : on recense 1092 branchements en plomb avant compteur (note : inventaire estimatif du délégataire, qui ne tient pas compte des branchements remis aux normes ces dernières années). Rappelons que ceux-ci devront être mis aux normes au plus tard au 31/12/2013.

12 hydrants notés par le SDIS comme défectueux devront être remplacés (note : 4 ont été remplacés en 2007)

2. Qualité de l'eau

Il a été effectué en tout 14 analyses physico-chimiques et 36 bactériologiques (DDAS et délégataire réunis) sur l'eau produite et distribuée. Tous ces contrôles confirment que l'eau de Bois le Roi est une eau de très bonne qualité sanitaire et physico-chimique : peu de nitrates (moyenne 16,2 mg/l) et aucune trace de pesticides détectée (en particulier teneur en atrazine et ses métabolites inférieure aux limites de détection). C'est une eau calcaire, dite « moyennement dure » car son indice de dureté est de 21,7 ° F, dans la fourchette [15°F- 35°F] de qualification de dureté.

3. Aspects financiers

En gardant le même périmètre que les années précédentes, le total des produits d'exploitation s'élève à 754 033 euros (+ 1,9% par rapport à 2005), dont :

. 349 807 euros pour le délégataire lui-même (+ 3,3% par rapport à 2005).

. 148 157 euros pour la commune (- 5% par rapport à 2005).

Note : on retrouve bien l'effet de la baisse de consommation, sachant que la commune n'a pas augmenté son prix unitaire.

. 256 069 euros de redevances (Agence de l'eau) (+4,3% par rapport à 2005).

Note : cette augmentation s'explique par l'augmentation très forte des taux de redevances (+22,64 % au titre de l'eau potable, +15,2 % au titre de l'assainissement).

Au final le délégataire a dégagé un résultat net après impôt de 24 741 euros (+ 33% par rapport à 2005).

4. Aspects économiques

Du point de vue de l'utilisateur le prix de l'eau, sur la base d'une consommation de 120 m³ (base standard permettant des comparaisons inter-annuelles et inter-services), comprenant l'abonnement, la distribution, le traitement des eaux usées et les taxes et redevances pollution, s'élève à 3,76 euro/ m³, hors TVA soit une augmentation de 3,83% par rapport à 2005. Le répit constaté en 2005 a été de courte durée : la hausse, forte, des redevances pollution annule les efforts entrepris. Rappelons que le prix de l'eau à Bois-le-Roi est supérieur de 10% environ à la moyenne départementale (estimation à partir des données 2004 de l'enquête IFEN nationale ; prix TTC 2004 Seine et Marne, abonnement compris : 3,5 euro/ m³).

Le client Bacot moyen, ayant consommé 134,4 m³ dans l'année a déboursé en 2006 la somme de 505,6 euros, soit près de 10 euros de moins qu'en 2005, pour son eau, du robinet au rejet dans les égouts. Il doit cette légère baisse à une moindre consommation. Souhaitons que cette tendance se confirme car nous ne voyons aucun signe annonçant une baisse des redevances pollution, bien au contraire.

Monsieur TRUFFET signale que sur certains hydrants, les coquilles ont été enlevées et ont disparues.

Madame HIRSCH-ROBINSON demande quel est le coût de l'eau dans d'autres collectivités.

Madame le Maire lui répond que cela peut varier entre 1,5 € et 4,5 € le m³.

Monsieur BONY dit que les prix de l'eau manquent de transparence. Il demande à ce que l'on agisse auprès de Véolia pour leur demander davantage de transparence.

Monsieur MALVOISIN répond qu'un accord au moment de l'avenant a fixé le prix de l'eau et son évolution. Mais il convient que son application doit être mieux suivie.

Monsieur ALEMANY dit que l'on ne connaît pas le prix de la matière première, alors que celui-ci devrait être facile à déterminer.

Monsieur TACCON fait remarquer que la baisse de la consommation n'entraîne pas nécessairement une baisse proportionnelle des charges de l'exploitant. Cela peut expliquer une partie de l'augmentation du coup de l'eau.

Madame BLAIS-PERRIN ajoute qu'avec toutes les affaires liées à la gestion de l'eau il y a maintenant suspicion pour savoir si l'on paie le vrai prix de l'eau.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport du délégataire du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable sur ce rapport.

Madame BARTHOT quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur TRUFFET.

7/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur MALVOISIN explique que pour 2008, l'objectif sera de d'achever la remise à niveau des canalisations des poteaux incendie. Il n'est pas prévu d'autres actions lourdes en investissement pour 2008.

Monsieur TRUFFET demande si la commune peut prêter conseils aux particuliers qui n'ont pas de moyen de pression.

Monsieur MALVOISIN explique que cette année, la commune va également poursuivre le remplacement des branchements plombs.

Pour conclure, Monsieur MALVOISIN explique qu'il n'y aura pas de hausse du prix de l'eau cette année.

Madame le Maire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

8/ OBJET - DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET COMMUNAL

Considérant qu'il y a nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires, les propositions de Madame le Maire Sont les suivantes :

1°) SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Régularisation de l'écriture de fin d'année (Ecriture d'ordre)

Art 66112 - Contre-passation ICNE 2007/2008

Régularisation des crédits par rapport au budgétisé	100
par prélèvement sur l'article 673	-100

Régularisation des écritures ACTP

Art. 673 - Titres annulés	267 702
---------------------------	---------

Art 6815 - Dotation provision pour risques	-267 702
--	----------

Soit un total de DEPENSES de	0
-------------------------------------	----------

2°) SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Régularisation des écritures ACTP

Art 020 - Dépenses imprévues -267 702

Régularisation écriture emprunt

Art 1643 - Emprunt 572

par prélèvement de crédits

Article 2031 - Frais d'études -572

Soit un total de DEPENSES de -267 702

RECETTES

Art 15112 - Provisions pour litiges -267 702

Soit un total de RECETTES de -267 702

D'où le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	Pour mémoire BP+DM		DM n°5		
			RECETTES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
DEPENSES					
Art 66112 - ICNE	9 490		100		9 590
Art 673 - Titres annulés	5 000		267 602		272 602
Art 6815 - Dotation pour risques	477 175,69		-267 702		209 473,69
TOTAL des DEPENSES	491 665,69		0		491 665,69
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
DEPENSES					
Art 020 - Dépenses imprévues	268 439,42		-267 702		737,42
Art 1641 - Emprunt	101 667		572		102 239
Art 2031 - Frais d'études	2 000		-572		1 428
TOTAL des DEPENSES	372 106,42		-267 702		104 404,42
RECETTES					
Art 15112 - Provis pour litiges	477 175,69			-267 702	209 473,69
TOTAL des RECETTES				-267 702	

Madame le Maire demande au Conseil d'autoriser cette décision modificative du budget communal n°5.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative n°5.

9/ OBJET - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - SERVICE de L'EAU

Considérant qu'il y a nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires, les propositions de Madame le Maire sont les suivantes :

1°) SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Régularisation des écritures de fin d'année (Ecritures d'ordre)

Art 6611 - concernant la contrepassation des ICNE 2007/2008 2 763 €

Art 6811 - concernant la dotation aux amortissements 3 000 €

	5 763 €
par la diminution	
Art 023 - du virement à la section investissement	- 5 763 €
Soit un total de DEPENSES de	0 €

2°) SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES

Régularisation de l'écriture de fin d'année (Ecriture d'ordre)

Art 281531 - Amortissement des immo	3 000 €
par la diminution	
Art. 0221 - du Virement de la section de fonctionnement	- 5 763 €
D'où le tableau ci-dessous :	
Soit un total de RECETTES de	- 2 763 €

DEPENSES

Afin d'équilibrer le budget, diminution	
Art. 2315 - Travaux	- 2 763 €
Soit un total de DEPENSES de	- 2 763 €

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2007		DM n° 2		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
6611 - ICNE			2763,00		2763,00
6811 - Dotation aux amortissements	56 750,00		3 000,00		59750,00
021 - Virement à section investissement	411012,99		-5 763,00		408012,99
TOTAL des DEPENSES			0,00		

Madame le Maire demande au Conseil d'autoriser cette décision modificative du budget de l'eau n°2.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise cette décision modificative n°2.

10/ VALORISATION DE LA TRESORERIE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la possibilité offerte à la commune de placer son excédent de trésorerie lorsque celui-ci a pour origine un emprunt dont l'utilisation a été différé indépendamment de la volonté de la ville.

Or la commune se trouve actuellement dans cette situation puisqu'un emprunt d'un montant de 1 million d'euro a été contracté l'an passé pour permettre le financement du nouveau Centre de Loisirs et du Centre Culturel. Ces travaux ont pris des retards pour des raisons indépendantes de la volonté de la ville.

C'est pourquoi, Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour placer au maximum 1 million d'euros présent en trésorerie du fait de l'utilisation différée de l'emprunt, ce report d'utilisation étant indépendant de la volonté de la ville. Le placement proposé serait sous forme d'OPCVM pour une durée maximale de 1 année.

Monsieur TACCON précise que l'OPCVM choisi garanti les fonds placés donc il n'y a pas de risque pour la commune.

Le Conseil Municipal autorise le maire à placer l'excédent de trésorerie pour une durée maximale d'une année et pour un montant ne pouvant excéder 1 million d'euros.

Contre : 2 (Mme BLAIS-PERRIN, Monsieur BONY)

Abstention : 0

Pour : 22

11/ : ACHAT DE DEUX PARCELLES ENCLAVEES EN ZONE Nb

Madame le Maire expose au Conseil que Madame MENAGES souhaite vendre à la commune 2 parcelles de terrain.

Ces 2 parcelles enclavées sont situées en zone Nb, donc inconstructibles:

- « le Bas du Patton » section D n° 155 pour une superficie de 74 m²
- « les Petites Varennes » section C n° 507 pour une superficie de 775 m²

Le service des domaines en fixe la valeur vénale à 4 € le m².

Ainsi le montant total de cette acquisition est de 3 396 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir ces terrains.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à acquérir les terrains D155 et C507 pour une valeur de 3 396 €.

Contre : 2 (Monsieur TRUFFET et Madame BARTHOT)

Abstention : 0

Pour : 22

INFORMATIONS

Contrat Triennal de Voirie, Début janvier, commission de voirie et réunion des riverains le samedi 12 janvier pour le projet des rues de France, du Vivier

PLACE DE LA GARE : Réception des travaux le 18/12/07 et retour du marché le jeudi 20 sur la place si le consuel est obtenu ou au plus tard le dimanche 23/12/07. Le système d'éclairage installé doit nous faire économiser au moins 35% d'électricité. Délais tenus. Mise en place des tuteurs autour des 19 alisiers. Marquage au sol en cours retardé à cause du froid.

ECOMOBILITE : Le 1000 Pattes à l'honneur dans le journal des Maires des Yvelines. Elus, services, associations et bénévoles, enseignants et les enfants sont ainsi encouragés à continuer! Un dossier a été déposé pour le prix européen de l'éco-mobilité scolaire. Le jury rendra son verdict en juin 2008 à Londres.

Gens du voyage : Réunion le 5 décembre avec les services de la DDE de Seine et Marne et les communes d'Avon et de Fontainebleau qui n'a pas abouti à trouver de possibilité d'installation des aires d'accueil pour les gens du voyage, sauf à ce que l'Etat cède des terrains. Si ces aires sont réalisées par les communes, les subventions d'investissement peuvent couvrir 100% de la dépense, si elles ne sont pas réalisées « volontairement », elles peuvent être inscrites d'office dans les dépenses des communes par le Préfet et les communes ne seraient alors pas subventionnées. Les communes de Fontainebleau, Avon et Bois le Roi restent solidaires sur ce dossier.

STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France): Lors de la réunion du 10/12/07, il a été exposé le projet de changement des horaires de train qui prendrait effet en décembre 2008. Le STIF délibérera sur le sujet en février 2008. La nouvelle proposition de grille horaire sera mise en ligne dès que nous l'aurons reçu pour pouvoir recueillir l'avis du Conseil sur ce sujet. Les grandes orientations sont :

- Tous les trains rive droite (LIVRY, CHARTRETTES, FONTAINE LE PORT, CHAMPAGNE...) desserviront toutes les gares rives droites jusqu'à MELUN où il y aura une correspondance avec PARIS
- Les trains rive gauche (BOIS LE ROI) seront toujours directs entre MELUN et PARIS.
- Il sera proposé un cadencement régulier pour tous les trains (toutes les demi-heures aux heures de pointes, toutes les heures en dehors)

Agenda

5 janvier vœux de M. Julia 17h en Mairie et vœux du conseil municipal à 18h30 au Préau Olivier Métra

Prochain conseil :

le mercredi 9 janvier

Le mercredi 13 février pour le BP 2008

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h50.